



Dr Aurélie TERRIER-LENGLET, Pharmacien Département pharmacie clinique au CHU Amiens-Picardie

De quelle manière êtes-vous investie dans le projet IATROPREV ?

J'ai participé à l'écriture du projet Iatroprev et aux différentes étapes de soumission. L'article 51, proposé par l'ARS est une véritable opportunité pour expérimenter ce parcours patient qui concerne les personnes âgées polymédiquées. Nous sommes inscrits dans ce projet pour 4 ans, nous espérons pouvoir démontrer les bénéfices de ce dispositif et ainsi mettre en place de façon pérenne le parcours Iatroprev.

Quel est le principal intérêt du projet pour vous professionnel de santé ?

Ce projet renforce le lien entre la ville et l'hôpital car il facilite les échanges autour de la iatrogénie médicamenteuse trop souvent responsable d'hospitalisation.

Ce projet favorise la complémentarité des savoirs et compétences des professionnels de santé pour améliorer la résolution des problèmes rencontrés par les sujets âgés autour de leurs traitements médicamenteux. Avec ce dispositif, nous avons pu structurer le parcours en plusieurs étapes et permettre un suivi des actions proposées.

Nous avons pu obtenir également un forfait pour les activités de pharmacie clinique réalisées par les pharmaciens en ville ou à l'hôpital. Ces activités sont aujourd'hui non valorisées à l'hôpital car nous ne disposons pas d'acte pour la consultation pharmaceutique.

Quels sont les bénéfices patients que vous identifiez ?

Ce projet favorise le repérage des patients à risque de iatrogénie médicamenteuse. Il contribue à la ré-évaluation des thérapeutiques. Il permet une concertation autour de la prise en charge médicamenteuse.

Ce projet facilite les sorties hospitalières et ainsi la transition pour les sujets âgés polymédiqués entre l'hôpital et la ville. Nous espérons avec la mise en place de la porte d'entrée ville pouvoir prévenir les hospitalisations liées à la iatrogénie médicamenteuse et ainsi réduire les pertes d'autonomie chez nos sujets âgés.

Dans quelle mesure ce projet participe-t-il à la continuité hôpital ville ?

Avec la mise en place des réunions de concertation pluridisciplinaire entre gériatre/ pharmacien clinicien/ médecin généraliste et officinal, ce projet permet de mettre en place le plan pharmaceutique personnalisé pour chaque patient inclus dans le dispositif.